

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU 23 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet

Présents : M. GÉARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, Mme Hélène JOLY, M. LACOUTURE Alain, M. LEGER Pierre, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme MOUNIER Marie, M. TRILLAUD Christophe, M. Jean REMOND,

Absents excusés : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette (pouvoir à M Pierre LEGER) M. Steve JOLY (pouvoir à Mme Hélène JOLY), M. PERIN Guillaume (M Thierry GUILLAUME), M. PATENOTRE Romane,

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 19 Juin 2019

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CITYSTADE – Demande de subvention - Soutien d'Initiative Locale au Département de la Charente

Monsieur le Maire précise qu'après l'avis favorable de la Commission LEADER pour une obtention d'une subvention au taux de 64 %, il est possible de faire une demande auprès du Département de la Charente afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 20 %. Aussi Monsieur le Maire présente le Plan de Financement ci-après :

Financement Prévisionnel de l'Opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
LEADER	36 220,00	64 %	23 180,80	
SIL	36 220,00	20 %	7 244,00	
Autofinancement - fonds Propres.....			5 795,20	
TOTAL			36 220,00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le Plan de Financement et,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention Soutien d'Initiative Locale au Département de la Charente.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe

Monsieur le Maire expose :

Afin de renforcer les moyens d'interventions au Restaurant Scolaire de l'Ecole de la Commune de Vouzan, et en complément du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**, le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (35 h).

Objet : Tarif des photocopies - Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne plus autoriser la délivrance de photocopies aux administrés de la Commune de Vouzan, même à titre payant.

Questions diverses :

- Visite de la Secrétaire générale de la Préfecture
- Arrêt de travail d'un agent
- Travaux Pole Technique
- Problèmes d'arrêt bus collège
- FPIC
- Gestion du camion

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 42

Le Maire
Thierry HUREAU

